

Éditorial

Créer des espaces pour échanger, réfléchir et agir

MANON CHAMBERLAND

Depuis quelques mois, l'actualité fait quotidiennement état de la crise économique qui exerce des effets directs sur les conditions de vie des personnes et des collectivités. Bien sûr, le concept de « crise » ne se rapporte pas uniquement au contexte économique, tel que le démontre sa récurrence au sein de la littérature scientifique. En effet, au cours de la dernière décennie et même bien avant, il est régulièrement mentionné d'une (ou de plusieurs) crise(s) : crise de la modernité, crise de la culture, crise de l'éducation, crise des pratiques sociales, etc. Le concept de « crise »¹ qui vient de krisis « décision » est défini comme une phase (phase critique), comme une attaque, une poussée (être pris par une crise). Par analogie, la crise implique une rupture dans l'évolution des choses, des événements, des idées, une tension, un conflit. Pour De Koninck (2007) un moment de crise peut provoquer une prise de conscience qui pourra s'avérer salutaire à condition d'agir avec discernement afin de tendre vers le « meilleur » plutôt que vers le « pire ». De son côté, Comte-Sponville (2001) souligne que la crise oblige à une décision :

« Étymologiquement, c'est le moment de la décision ou du jugement, disons, le moment décisif : non qu'on décide d'une crise mais parce qu'elle nous oblige à nous décider, ou décide à notre place. [...] Quelque chose est en train de se décider sans nous ; il est urgent, si on le peut, de prendre une décision. » (p. 137)

Bref, un moment de crise appelle à l'action. Plutôt que de tenter de rétablir ce qui était « avant » la crise, cela pourra consister à inventer de nouvelles modalités d'action, de manière à exercer un changement dans la direction souhaitée. Selon Edgar Morin (2000), l'ère de crise planétaire dans laquelle nous sommes, nécessite de développer sept savoirs qu'il considère fondamentaux et qui sont, à son avis, encore trop peu présents dans les systèmes d'éducation actuels. Selon nous, ces savoirs peuvent être également transposés à la recherche et aux pratiques d'interventions sociales, comprises ici comme les différents champs d'activités qui impliquent des relations avec des personnes et des collectivités.

Un premier savoir consiste à prendre conscience que la connaissance humaine comporte une empreinte culturelle et qu'elle porte en elle le risque de l'erreur et de l'illusion. En recherche, comme pour l'éducation et dans le cadre des pratiques d'interventions sociales, cela implique de conserver un doute et remettre en question ce qui semble aller de soi, bref, de remettre en question « les évidences » qui guident nos actions. Entretenir ce doute est aussi relié à un deuxième savoir, identifié par Morin, qui consiste à distinguer ce qu'est une connaissance pertinente parmi la multitude d'informations dont nous disposons. Il s'agit aussi de savoir articuler les connaissances locales et partielles aux problèmes globaux et fondamentaux, de situer

¹ Selon la définition commune du dictionnaire Robert.

les informations dans leur contexte et de saisir leurs relations d'interinfluences qui traduisent la complexité du monde. Ce faisant, il serait plus propice de développer un troisième savoir qui consiste à enseigner la condition humaine qui est souvent décomposée à travers les différentes disciplines.

La condition humaine ne pourrait être enseignée sans référer à l'histoire ainsi qu'aux oppressions et les dominations qui l'ont traversé et qui la traversent encore. Ce quatrième savoir permettrait, selon Morin, de pouvoir mieux comprendre l'être humain en tant que sujet et non en tant qu'objet, bref de se concevoir constamment en interrelation avec autrui et ce qui nous entoure tout en s'ouvrant à l'inattendu. Celui-ci constitue le cinquième savoir et consiste à apprivoiser l'incertitude, ce qui invite à abandonner les conceptions déterministes de l'expérience humaine. « Il faudrait enseigner les principes de stratégies, qui permettent d'affronter les aléas, l'inattendu et l'incertain, et de modifier leur développement, en vertu des informations acquises en cours d'action. » (p. 14). S'ouvrir à l'inattendu dégage également de nouvelles possibilités de compréhension. Pour Morin, la compréhension humaine, le sixième savoir, nécessite deux niveaux: la compréhension intellectuelle ou objective et la compréhension humaine intersubjective. Afin d'accéder à ce savoir, il est nécessaire de s'attarder également aux modalités de l'incompréhension et de ses effets. Puis, le septième savoir consiste à développer une éthique du genre humain, ce que Morin (2000) désigne par l'anthropo-éthique, soit de prendre conscience que l'être humain porte en lui une triple réalité : il est à la fois individu, partie d'une société et partie d'une espèce. « À partir de cela s'esquissent les deux grandes finalités éthico-politiques du nouveau millénaire : établir une relation de contrôle mutuel entre la société et les individus par la démocratie, accomplir l'Humanité comme communauté planétaire. » (p.16)

Dans ce contexte, quelles alternatives concevoir tant pour la recherche, la formation et les pratiques d'interventions sociales, afin de mettre en œuvre des modalités propices à développer de tels savoirs ? À cette question, trois pistes pourraient être envisagées :

1. Créer des espaces propices aux échanges, aux débats et aux remises en question qui pourraient permettre d'articuler différents types de savoirs.
2. Exposer les connaissances en regard de leur contexte et pouvoir en comprendre les interinfluences.
3. Offrir un espace d'échanges interdisciplinaires et dans lequel les connaissances proviennent de différentes sources.

Or, qu'est-ce que le « savoir » ? Comment est-il créé, par qui et selon quelle finalité ? Comment les savoirs contribuent-ils à orienter les actions que nous posons ? Cette série de questions interpelle directement les prémisses à partir desquelles nous agissons. À partir de quelles prémisses agissons-nous ? Poser cette question implique de s'interroger à la fois sur ce que l'on sait, mais aussi sur ce que l'on ignore (Perrenoud, 2005). Que sait-on des pratiques d'interventions sociales et des changements importants survenus au cours des dernières années ?

LES PRATIQUES D'INTERVENTIONS SOCIALES, UN APERÇU DU CONTEXTE ET DES CRITIQUES

Au cours des dernières années, parmi les changements majeurs qui ont pu exercer une influence dans la pratique quotidienne des intervenants, figurent la mondialisation et ses effets sur le marché du travail. Ces changements se sont concrètement traduits par une augmentation des demandes de soutien et une baisse des ressources disponibles, pour une partie de la population de plus en plus exposée à la marginalisation socioéconomique (Castel, 2007 ; Chopart, 2000; Paugam, 2004 ; Vilbrod, 2003). La réorganisation de la distribution des ressources financières consacrées au soutien des personnes exerce une pression sur les intervenants dont les pratiques sont appelées à s'inscrire dans une perspective de prévision des risques et de contrôle des ressources octroyées. Ils sont fortement encouragés à inscrire leurs actions à l'intérieur de programmes d'aide souvent prédéfinis et standardisés (Leveridge, 2003), peu propices à s'ajuster à chaque situation particulière vécue par les personnes qu'ils rencontrent. Ce type de pratique peut s'avérer incompatible avec le sens qu'ils souhaitent donner à leur travail.

Plusieurs critiques des pratiques d'interventions sociales attestent de la remise en question des modalités d'accompagnement selon cette perspective (McLaughlin, 2003 ; Pozzuto et al., 2004). Parmi les cinq critiques régulièrement évoquées, en figurent trois qui concernent plus particulièrement la manière dont les situations des personnes sont définies. Premièrement, la stigmatisation ou « étiquetage » se traduit par la tendance à assimiler l'ensemble de la réalité d'une personne aux obstacles qu'elle rencontre (Gutiérrez, 1990; Johnson et al., 2004; Lee, 2001). Deuxièmement, le contexte actuel d'individualisation des problèmes sociaux peut contribuer à la double-victimisation, c'est-à-dire la tendance à rendre la personne directement responsable des difficultés vécues sans égard aux conditions structurelles (Castel, 2007; McLaughlin, 2003; Seidman & Rappaport, 1986), ce qui peut conduire les personnes accompagnées à se blâmer elles-mêmes sur des aspects de leur situation sur lesquels elles n'ont pas de pouvoir direct (Berger, 2004; Castel, 1978; Lewis, Gutiérrez et Sakamoto, 2001; Skodra, 1989). Troisièmement, le manque de considération pour leur expérience peut conduire à une infantilisation, c'est-à-dire à la tendance qui consiste à appréhender les personnes essentiellement selon une logique de carences (manque de compétences, manque de connaissances, etc.) (Le Bossé, 2003; Man, 2004; Seidman & Rappaport, 1986; Oudshoorn, 2005; Vatz Laaroussi, 2001; Tomlinson et Egan, 2002). Ces trois tendances, qui se manifestent plus particulièrement dans la manière d'envisager le problème, priorisent d'abord les dimensions individuelles en négligeant ce qui se rapporte aux dimensions structurelles (Breton, 2004), ce qui constitue une quatrième critique. Puis, la cinquième critique consiste en une inadéquation entre les perceptions des priorités d'intervention des professionnels et celles des personnes accompagnées (Boehm & Staples, 2002). Ainsi, on signale l'existence d'un écart notable entre la réalité concrète des personnes accompagnées et la structure de l'offre de soutien mis à leur disposition (Blustein, McWhirter, Perry, 2005; Côté et al., 2002).

En résumé, les pratiques d'interventions sociales sont critiquées car elles tendent à morceler les réalités vécues par les personnes, en plus de centrer essentiellement la démarche de changement sur les dimensions psychologiques, sans égard ou presque aux conditions sociales. La hiérarchisation des savoirs, où l'expertise du professionnel conduit à définir les modalités de l'accompagnement selon les difficultés rencontrées par les personnes, fait en sorte d'accorder peu

de reconnaissance à l'expertise expérientielle qu'elles détiennent (Seidman & Rappaport, 1986; Waterson & Morris, 2005). Il s'avère donc nécessaire de s'intéresser au développement des pratiques alternatives et ce, tant pour les pratiques d'interventions sociales, la recherche et la formation.

Si les pratiques actuelles traduisent une tendance à morceler les réalités vécues, ne pourrait-on pas envisager une perspective qui permet de prendre en compte et d'articuler les différentes dimensions afin d'appréhender la complexité de chaque situation? De même, plutôt que de prioriser une logique d'adaptation définie sur la base d'une expertise extérieure à la situation, sans égard ou presque aux savoirs détenus par les personnes et les collectivités accompagnées, pourrait-on envisager une logique de co-construction qui combine les différents savoirs détenus par les acteurs en présence? Or, bien que les critiques des pratiques d'interventions sociales soient bien documentées, que sait-on des initiatives novatrices qui pourraient constituer des alternatives à ces critiques?

Depuis environ une trentaine d'années, le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA) (Le Bossé, 2004), expression qui précise et traduit le terme anglais « *empowerment* », est présenté comme une alternative digne d'intérêt (Breton, 2004; Jouffray & Vallerie, 2009; Lee, 2001; Rappaport, 1986; Solomon, 1976). Faisant l'objet d'une attention accrue de la part des différents intervenants sociaux et des chercheurs aux horizons disciplinaires variés, le DPA réfère simultanément à un phénomène plus ou moins spontané, observable tant au niveau individuel que collectif (au sein de petits groupes, d'organisations, de mouvements sociaux, etc.), à une finalité globale et à une approche d'intervention (Breton, 2004; Gutiérrez et Lewis, 1999; Lee, 2001; Le Bossé, 2004; O'Mélia, 2004; Rappaport, 1986). En tant que phénomène, le DPA désigne le passage entre une situation générant un sentiment d'impuissance réelle ou perçue et l'exercice d'un contrôle réel ou perçu sur cette situation (Gutiérrez, 1990, 1994; Le Bossé, 2004; Lee, 2001). Rappaport (1987) définit le DPA comme étant « un processus, un mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les collectivités développent un contrôle sur ce qui est important pour elles. Par conséquent, ce processus prendra différentes formes selon les personnes, les organisations ou les contextes. » (Rappaport, 1987, p. 122, notre traduction).

L'engouement pour le DPA réside dans la possibilité d'en faire une finalité apte à réunir les efforts de tous les acteurs qui oeuvrent plus ou moins directement à l'optimisation du soutien offert aux personnes accompagnées, dans le sens d'une plus grande équité pour la distribution des ressources collectives (Breton, 2002; Gutiérrez & Lewis, 1999; O'Mélia, 2002; Rappaport, 1986; Spencer, Lewis & Gutiérrez, 2000). Une partie de l'intérêt à l'égard de l'approche centrée sur le DPA repose sur l'hypothèse que cette conception de l'accompagnement offre une opportunité de tenir compte de l'interaction des multiples dimensions à l'œuvre et de reconnaître l'expertise expérientielle des personnes et des collectivités (Rappaport, 1987). Ainsi, plutôt que de reposer en grande partie sur la contribution de l'expertise du professionnel, les solutions à plusieurs problèmes résideraient dans le développement des ressources existantes de la collectivité et la création de nouvelles opportunités définies par les personnes elles-mêmes (Revenson & Seidman, 2002). Cela permettrait d'envisager les concepts de « savoir », de « pouvoir » et « d'action » de manière bien spécifique qui se traduisent à travers cinq angles d'analyse dégagés dans la littérature portant sur le DPA.

Plutôt que d'envisager les réalités en privilégiant une définition d'un problème basé sur un aspect en particulier, un premier angle d'analyse, selon la perspective offerte par le DPA, souligne l'importance de considérer simultanément les dimensions personnelles et structurelles (Breton, 2004 ; Carr, 2003 ; Gutiérrez & Lewis, 1999), soit de développer une compréhension des interactions à l'œuvre et de privilégier une appréhension des réalités selon leur complexité.

En plus de chercher à dépasser les oppositions traditionnelles entre « dimensions personnelles et structurelles » (Rappaport, 1986), cela nécessite, entre autres, de se référer à différentes sources de savoirs. Ainsi, un deuxième angle d'analyse porte sur l'importance de l'expérience comme source d'apprentissage (Carr, 2004; Leung, 2005). Plus précisément, cet angle souligne que les personnes et les collectivités développent des savoirs qui s'avèrent indispensables pour comprendre une situation (Breton, 1999, 2002; O'Mélia, 2002). Cette remise en question de la primauté du savoir scientifique conduit à un troisième angle d'analyse qui permet de réfléchir aux rapports de pouvoir entre les praticiens, qu'ils soient chercheurs ou intervenants, et les personnes et les collectivités. Selon la perspective du DPA, il n'est plus possible d'envisager une position de neutralité mais plutôt celle d'un engagement (Freire, 1990; Gutiérrez, 1990; Le Bossé, 2004; Lee, 2001; Mc Whirter, 1998; O'Mélia, 2002; Simon, 1990). Le pouvoir est là, d'une manière ou d'une autre et peut se générer à travers les interactions sociales (Gutiérrez & Lewis, 1999). Ainsi, les rapports basés sur la collaboration et les échanges permettent le partage des points de vue interdisciplinaires, de bénéficier de l'apport de l'expérience des autres et d'éviter de se cantonner dans un consensus « confortable » pour rechercher les débats féconds qui ouvrent sur de nouvelles perspectives et une compréhension d'une réalité qui se veut plus complexe (Andrews, Guadalupe & Bolden, 2003; Breton, 1999; Carr, 2003, 2004; Chadiha & al., 2004; Gutiérrez et Lewis, 1999).

Ce faisant, il est possible d'envisager le partage de plusieurs points de vue comme une occasion de développer une conscience critique qui s'inscrit dans une démarche praxéologique à partir d'une expérience porteuse de sens (Beardmore & al., 2004 ; Freire, 1990 ; Simon, 1990 ; Sakamoto & Pitner, 2005). Puis, il ne s'agirait plus de chercher à généraliser des connaissances et des lois à prétention universelle mais chercher à dégager une compréhension contextualisée des réalités (Cox et Parsons, 2000; Gutiérrez, 1990; Gutiérrez et Lewis, 1999; Mc Whirter, 1998; O'Mélia, 2002; Rappaport, 1986). Ces cinq angles d'analyse impliquent un changement de perspective dans la manière de définir les problèmes mais également dans la manière d'appréhender le « savoir », le « pouvoir » et « l'action ».

Si l'on se réfère à ces cinq angles d'analyse, les connaissances sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités ne sauraient se penser et se concevoir en tenant à l'écart une partie des acteurs qui s'y intéressent, tant pour des questions pragmatiques que théoriques. En prenant pour point d'appui l'action, en réfléchissant aux contextes dans lesquels elle s'inscrit, en s'interrogeant sur ses retombées tant pour ses apports potentiels que ses limites, en s'attardant à l'expérience des personnes et des collectivités qu'elle implique, ne serait-on pas en présence d'une opportunité de créer collectivement des savoirs et d'offrir une alternative aux critiques émises à l'égard des pratiques d'interventions sociales, mais aussi de l'éducation et de la recherche? Il s'agit ici, en quelque sorte, de renoncer à inscrire sa pratique dans une perspective linéaire de prédiction et de contrôle, dans laquelle le savoir homologué octroie un certain pouvoir et une autorité pour agir sur une réalité sans égard aux contextes et aux enjeux des autres acteurs en présence. Les cinq angles

d'analyse évoqués plus haut conduisent plutôt à adopter une perspective d'inclusion des savoirs détenus par les personnes en présence, dans laquelle les rapports de pouvoir sont appréhendés comme un des produits des interactions sociales qui peuvent parfois constituer des obstacles mais aussi des opportunités pour comprendre et agir (Gutiérrez & Lewis, 1999). Il s'agit d'une posture exigeante car elle implique de revisiter les « certitudes » établies pour plonger dans l'incertitude et remettre constamment les savoirs dégagés en question. Cette posture comporte une certaine part de risques, mais ouvre également sur de nouvelles possibilités et opportunités.

En 2007, Michel Parazelli intitulait l'avant-propos de la revue *Nouvelles pratiques sociales* : « L'empowerment, de quel pouvoir s'agit-il ? ». Nous pourrions ajouter ici une série de questions : Réfléchir et développer les connaissances à propos du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, de quel savoir s'agit-il? Comment est-il créé et à qui appartient-il ?

UNE REVUE CRÉÉE À LA SUITE DE TROIS CONTEXTES DE RENCONTRES :

Lors d'un symposium tenu à l'Université Laval en avril 2007, des étudiants, des intervenants et des chercheurs s'étaient réunis pour discuter à propos du DPA. Il en est ressorti l'idée de créer une revue permettant de poursuivre les échanges.

À l'été 2007, la participation au deuxième congrès international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale à Namur, ainsi qu'une série de visites effectuées dans des organismes sans but lucratif de la Communauté française de Belgique², permettent de faire deux constats. Le premier consiste en l'intérêt manifeste pour le DPA, bien présent chez les intervenants francophones. Le deuxième constat suppose que plusieurs initiatives sociales associées au DPA (sans qu'elle ne réfèrent explicitement à cette expression), présentent le potentiel de développer les connaissances à ce sujet, ou du moins, de mettre au jour les différents savoirs qu'elles mobilisent.

Au cours de l'automne 2007, une équipe composée d'étudiants, de professeurs, de formateurs et d'intervenants se réunissent autour d'un projet de revue électronique dans la poursuite de trois objectifs:

1. Favoriser le partage des savoirs sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités entre les milieux de recherche et de pratiques.
2. Créer un espace de débats au sujet du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités ainsi que des pratiques innovantes qui peuvent y être associées tant sur le plan local qu'international.
3. Contribuer à l'approfondissement des connaissances, aux réflexions sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités ainsi que promouvoir des pratiques et des expériences concrètes qui visent explicitement cette finalité.

² Projet réalisé grâce au soutien de l'Office Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ)

La revue *Passerelles-Cahiers de recherche et d'initiatives sociales sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* se veut un espace propice à rassembler et articuler des récits d'expériences provenant de différentes sources et des réflexions théoriques. Chaque numéro de la revue se divise en deux sections principales qui ne doivent pas être envisagées de manière antinomique, au contraire, mais bien comme étant deux sources de savoirs à partir desquelles il est possible de réfléchir et d'échanger. La section « Du côté de la recherche » regroupe des textes portant sur des réflexions théoriques, des résultats de recherches empiriques terminées ou en cours, des démarches de recherche-action, etc. La section « Du côté des pratiques » regroupe des textes qui font état de pratiques, des récits ou des entrevues.

PRÉSENTATION DU PREMIER NUMÉRO

Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : croisement des points de vue et des pratiques

Ce premier numéro vise à dresser un panorama des différentes manières d'envisager l'empowerment, ou le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA), expression qui traduit et précise le terme « empowerment » et privilégiée dans la plupart des articles qui y sont réunis. La section « Du côté de la recherche » comprend cinq articles. Les deux premiers articles, rédigés par Amnon Jacob Suissa et Bernard Vallerie, permettent de réfléchir au DPA en tant que perspective, c'est-à-dire dans la manière d'envisager les problèmes sociaux et leur résolution. Les trois autres articles de cette section abordent le DPA en tant qu'approche et constituent des occasions de s'interroger sur la manière dont elle se concrétise dans le cadre des pratiques d'interventions sociales. Ils sont rédigés par Chantal Camden et Valéry Ridde, Annie Bilodeau et Yann Le Bossé ainsi que Marc Rouzeau, André Sauvage et Gilbert Gaultier.

Dans son article intitulé *Philosophie des Alcooliques Anonymes : repères pour la dépathologisation*, Amnon Jacob Suissa interroge la philosophie des mouvements d'entraide anonymes qui s'appuie largement sur une conception médicale des comportements liés à la dépendance. Ce texte invite à repenser aux perspectives à la base de la conception des problèmes et de leur résolution. En plus de participer à la construction sociale des dépendances et de leur résolution supposée par l'abstinence, la conception médicale privilégiée par les mouvements d'entraide exclut le rôle des conditions sociales dans la genèse des problèmes liés à la dépendance, mais qui pourraient faire aussi partie des pistes de solutions. En définissant la dépendance comme une maladie, les trois critiques que sont la stigmatisation (ou étiquetage), la double-victimisation et l'infantilisation se profilent à l'horizon. C'est également à propos des éléments sur lesquels se fonde l'idéologie de ces mouvements que Suissa propose de s'interroger, puisqu'elle contribue à ériger un standard unique pour vivre avec la dépendance (douze étapes à suivre qui peuvent sembler autant de prescriptions de l'action, rapport asymétrique aidant-aidé plutôt que d'entretenir des formes de réciprocity qu'évoque l'entraide, exclusion des autres alternatives à la dépendance, etc.). L'auteur mentionne à cet effet :

On peut dire que le discours de la maladie des AA et de la médicalisation remplace de plus en plus les normes et les alternatives fournies par le réseau social primaire : parents, famille élargie, amis, etc. Il contribue à une anesthésie du changement social : déterminisme, irréversibilité, permanence du statut alors que la dépendance est un phénomène multifactoriel. (Suisa, 2009, p. 25)

En guise d'alternative, Suisa souligne l'importance de demeurer critique face à ces discours et soulève l'intérêt se concentrer sur les processus qui rendent compte que plusieurs personnes arrivent à composer avec la dépendance en privilégiant une autre définition du problème et des pistes de solutions que celles suggérées par une conception médicale. Le texte de Suisa souligne que la perspective offerte par le DPA permettrait peut-être de remédier à une conception selon laquelle les personnes ou les collectivités sont le plus souvent appréhendées par le prisme des difficultés qu'elles rencontrent sans qu'il ne soit question, ou si peu de leur expertise expérientielle et de l'articulation des dimensions personnelles et contextuelles des situations qu'elles vivent. Néanmoins, sans cadre de référence clair, l'alternative offerte par le DPA risque d'être cantonnée au rang des bonnes intentions sans véritablement pouvoir s'incarner concrètement dans les actions de ceux qui s'en réclament.

À partir d'une recension d'écrits portant sur l'empowerment et sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, Vallerie expose, dans le deuxième article, l'émergence en France de l'intérêt pour cette approche. À travers cette recension, il ressort clairement que les différents auteurs réfèrent à l'empowerment selon une interprétation différente et en ne privilégiant pas les mêmes composantes, d'où la pertinence de dégager un cadre de références clair et une expression plus précise. Par exemple, à travers les différentes références à l'empowerment, il n'est pas toujours question de la dimension collective et la prise en compte des connaissances expérientielles détenues par les personnes accompagnées n'est pas toujours présente ni traduite dans le cadre des pratiques. À la lecture de ce texte de Vallerie, la référence à l'expression « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités » semble susciter un certain intérêt, entre autres, en ce qui concerne trois dimensions particulières: l'affirmation de l'action comme levier de changement, la prise en compte des connaissances expérientielles de la personne ou de la collectivité concernée par l'intervention, la décentration de la dimension individuelle pour la prise en compte des éléments propres au contexte.

Bien que la perspective offerte par le DPA représente une alternative digne d'intérêt, il n'en demeure pas moins nécessaire de porter une attention à la manière dont les intervenants traduisent les principes de cette approche dans leur pratique. Cet aspect est abordé par les trois autres articles de cette section. Tel qu'il a déjà été mentionné à maintes reprises dans la littérature, la perspective offerte par le DPA nécessite plusieurs changements dans la manière d'appréhender les problèmes sociaux et les pistes de leur résolution (Beardmore & al., 2004; Breton, 2002; Rappaport, 1986), ce qui se répercute à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne les structures organisationnelles.

Dans leur article intitulé *Le pouvoir d'agir des intervenants dans le domaine de la réadaptation*, Chantal Camden et Valéry Ridde exposent une synthèse des connaissances sur le DPA des intervenants dans le domaine de la réadaptation, en s'attardant plus particulièrement à l'influence

des composantes organisationnelles des services de réadaptation sur le pouvoir d'agir des usagers. À l'instar d'autres auteurs (McWhirter, 1998; Oudshoorn, 2005; Pinderhugues, 1983; Simon, 1990), Camden et Ridde soulignent que le pouvoir d'agir des intervenants serait en quelque sorte lié à celui des usagers. Ils soulignent également que dans la plupart des recherches, l'attention a peu porté sur le pouvoir d'agir des intervenants mais bien plus sur celui des usagers. Or, peut-on envisager que les intervenants adoptent une pratique centrée sur le DPA sans l'avoir vécu pour eux-mêmes ? Cet article souligne également que la finalité du DPA nécessite d'apporter des changements à plusieurs niveaux, non seulement sur le plan organisationnel mais aussi en ce qui concerne la formation. En effet, l'approche du DPA invite les intervenants à assumer de nouveaux rôles, ce qui ne serait pas toujours reflété par la formation, bien que des changements récents traduisent une volonté d'aller en ce sens. Parmi les pistes soulevées figure le développement d'une pratique réflexive et des espaces propices à articuler les savoirs théoriques et ceux développés dans le cadre de la pratique.

À quoi reconnaît-on une pratique centrée sur le DPA ? Dans quelle mesure les principes de cette approche concordent-ils avec les intentions des intervenants, des décideurs politiques et avec les aspirations des personnes et des collectivités à qui s'adressent les différentes initiatives ? Les deux articles suivants permettent de s'attarder à ces questions. Dans le quatrième article de la section « Du côté de la recherche », *L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Annie Bilodeau et Yann Le Bossé présentent une analyse du cadre de référence de l'Accorderie de Québec et s'attardent à l'exploration des intentions des instigateurs de cet organisme d'économie solidaire. Les quatre intentions des instigateurs, soit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des membres, de créer des opportunités logistiques, de socialisation et de solidarités concrètes, de contribuer à la restauration d'une image positive de soi et de créer des conditions propices à ce que les accordeurs aient des opportunités de faire de nouveaux apprentissages, se révèlent compatibles avec les cinq principales caractéristiques dégagées dans la littérature scientifique à propos du DPA. Or, bien que cette compatibilité ait été établie, il reste qu'il serait pertinent de connaître comment ces intentions se traduisent au quotidien pour les personnes concernées, « les accordeurs », à savoir quels sont les impacts des actions posées selon ces intentions, ce à quoi les auteurs projettent de s'attarder dans un deuxième volet de l'étude.

Dans un autre ordre d'idées, s'intéresser aux intentions peut également révéler un écart entre les aspirations et les objectifs initiaux et la manière dont se déroule la mise en place d'un projet concret. Plusieurs aléas peuvent survenir, notamment en raison des enjeux des différents acteurs impliqués : bailleurs de fonds, décideurs politiques, intervenants, etc. Il s'agit de tout un défi d'arriver à négocier ces enjeux tout en maintenant au centre l'intérêt et le point de vue des personnes vers qui ces initiatives se destinent.

Comment une intention sur le plan politique peut-elle se traduire concrètement au quotidien, notamment dans le cadre de dispositifs ou de programmes qui ont pour ambition de contribuer à la réduction des inégalités sociales et économiques ? Comment passer d'une pratique où tous les paramètres d'un projet sont définis à l'avance à une pratique permettant l'implication des

principales personnes concernées, notamment dans le cadre de politiques qui se donnent « [...] pour obligation d'impliquer les populations dans l'action à mener » (Rouzeau, Sauvage et Gaultier, 2009) ? À partir de l'exemple du Programme National de Revitalisation Urbaine, issu de la Politique de la ville, Marc Rouzeau, André Sauvage et Gilbert Gaultier s'intéressent à ces questions. Le cinquième article de la section « Du côté de la recherche », *L'implication des habitants dans les démolitions reconstructions*, expose comment s'implantent ces processus de « revitalisation urbaine » qui soulèvent des réactions chez les habitants visés directement par ces dispositifs. Car au-delà de l'intention d'améliorer les conditions de vie et de revitaliser un quartier, ce sont tous les aspects du quotidien qui sont bousculés, une partie de l'histoire d'un quartier qui peut passer à l'oubli. Avec le concours d'initiatives de médiations entre les décideurs, les concepteurs de ces projets et les habitants, ces réactions permettent de créer des espaces qui, dans certains cas, donnent lieu à des réaménagements du projet ou encore la prise en compte des inconvénients concrets entraînés par la revitalisation. En effet, avoir accès à l'expérience des principales personnes concernées dans le cadre d'initiatives sociales permet d'enrichir la compréhension d'une réalité, se réajuster par rapport aux intentions de départ mais aussi dans la manière de procéder.

Parce qu'une intention peut être tout à fait louable au départ, il n'y a parfois qu'un pas pour que la participation souhaitée devienne une forme d'injonction, s'écartant ainsi de l'objectif initial. Bien que les principes de l'approche centrée sur le DPA invitent à l'implication des personnes et des collectivités, ceux-ci ne sauraient s'incarner sans la réflexion critique qui accompagne les actions entreprises en ce sens. Le premier article de la section « Du côté des pratiques » souligne cette nuance. À partir de son point de vue de formatrice, Claire Jouffray nous convie, dans son texte intitulé *Développement du pouvoir d'agir et renouvellement des pratiques des intervenants sociaux : le point de vue d'une formatrice*, à une réflexion sur les apports potentiels de l'approche du DPA pour les pratiques des intervenants, les enjeux qu'elle soulève et qui peuvent devenir autant de limites à sa mise en œuvre. L'auteure souligne également la nécessité de revoir la formation des praticiens.

Selon Jouffray, devant les impasses auxquelles sont confrontés les professionnels de l'intervention sociale, l'alternative du DPA représente une avenue prometteuse car elle implique un renouvellement de la définition du problème et de l'aide à apporter. Bien que séduisante, cette alternative appelle aussi à certaines précautions. Il ne saurait être question de l'application d'un certain nombre de principes, car ceux-ci prennent forme dans une action qui est située dans un contexte à chaque fois renouvelé et qui implique les interrelations entre différents acteurs, dont l'intervenant, qui ont chacun leurs enjeux. Parmi les pièges à éviter soulevés par l'auteure, figurent un certain nombre de conclusions rapides. D'abord, le DPA n'est pas une « nouvelle approche » mais une formalisation de différentes pratiques qui ne se limitent pas à des pratiques de type collectives. Ensuite, le DPA ne devrait pas s'apparenter à un « devoir d'agir » où la participation et ses vertus prennent le pas sur les remises en question de la manière dont la société est organisée et où les personnes se retrouvent devant une injonction d'agir. D'où, selon Jouffray, une double exigence éthique : éviter de manipuler les personnes de manière à ce qu'elles empruntent une direction déjà déterminée, ni de se contenter de renvoyer les gens à eux-mêmes. C'est-à-dire que les nouvelles opportunités dégagées par cette approche doivent permettre de

prendre en considération les conditions propices à ce que les personnes puissent y prendre part.

Dans la mesure où cette approche appelle à un renouvellement du regard pour appréhender les problèmes auxquels les personnes font face et la manière d'y remédier, elle implique un changement de perspective, notamment en ce qui concerne la formation. À partir d'une initiative de formation continue, Jouffray invite à repenser la manière dont la formation est organisée en décrivant certains impacts survenus chez les intervenants qui y ont pris part, non seulement dans leur propre vie mais aussi pour les personnes et les collectivités accompagnées.

Le deuxième texte de la section « Du côté des pratiques », co-signé par Manon Chamberland et Patrice Rodriguez, *Réfléchir au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités à partir d'une initiative sociale: Parole d'excluEs*, illustre les principes de l'approche centrée sur le DPA à l'aide d'une entrevue. Celle-ci relate le récit de la mise sur pied d'une organisation à partir du documentaire « Paroles d'excluEs » issu d'un intérêt pour comprendre comment s'organisent des personnes aux prises avec des conditions de vie déléteres. Il y a ici, dès le départ, un renversement dans la manière habituelle d'envisager l'exclusion : plutôt que de s'y référer par le prisme des carences, on s'intéresse aux savoirs et actions posés par ces personnes et ces collectivités. Ce faisant, toute la logique à la base d'une certaine conception du soutien se renverse. L'exclusion est plutôt envisagée comme une construction sociale dont les pistes de solutions ne peuvent se concevoir sans l'inclusion de la population d'un quartier dans la définition de la manière dont elle prend forme au quotidien, ni sans référer aux conditions sociales qui y contribuent. À partir de cette définition de l'exclusion et de principes fondateurs, Parole d'excluEs mobilise plusieurs acteurs autour de différents leviers, tel que le logement. À l'inverse de ce qui est exposé dans l'article de Rouzeau, Sauvage et Gaultier, la rénovation d'un immeuble n'est pas issue d'une volonté politique au départ. L'initiative mise en œuvre par l'organisation Parole d'excluEs réunit dès le départ différents acteurs autour d'un enjeu commun : offrir des logements abordables et de qualité dans la dignité à la population d'un quartier afin de contribuer à créer ou recréer des espaces pour vivre ensemble. La mise en place de ce projet implique dès le départ la consultation de la population, la circulation de l'information à toutes les étapes du projet et l'implication des principales personnes concernées. L'initiative de Parole d'excluEs semble riche en enseignements quant à la manière dont ce projet s'est mis en place et pour la mobilisation des différents acteurs impliqués. Elle est aussi intéressante en raison qu'elle semble incarner concrètement les principes de l'approche du DPA sans que les personnes ne s'en réclament. Les instigateurs de Parole d'excluEs semblent plutôt miser sur le souci de poser des actions cohérentes avec l'objectif qu'ils se donnent de créer les espaces de rencontres et de partage pour que chacun puisse apprendre des autres et s'inscrire dans des actions transformatrices.

C'est dans cet objectif que s'inscrit ce projet de revue électronique. Celui-ci lance l'invitation de pouvoir partager et d'apprendre réciproquement les uns des autres, tout en reconnaissant que différentes sources de savoirs peuvent co-exister et s'alimenter autour d'un sujet commun. Il s'agit donc d'une invitation à réfléchir collectivement sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités par le biais de différents thèmes qui peuvent y être associés.

RÉFÉRENCES

- Andrews, A.B., Guadalupe J.L. & Bolden, E. (2003). Faith, Hope, and Mutual Support: Paths to Empowerment as Perceived by Women in Poverty, *Journal of Social Work Research and Evaluation*, 4 (1), 5-18.
- Beardmore, S., Kline, P., & McAlpine, L. (2004). An Empowering Field Placement for Social Work Students at Montreal City Mission. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 21(1), 23-37.
- Berger, R. (2004). *Immigrant Women Tell Their Stories*. N.Y. : Haworth Press.
- Blustein, D. L., McWhirter, E.H. et Perry, J.C. (2005). An Emancipatory Communitarian Approach to Vocational Development Theory and Practice, *The Counseling Psychologist*, 33 (2), 141-179.
- Boehm, A. Staples, H. (2002). The Functions of the Social Worker in Empowering: The Voices of Consumers and Professionals. *Social Work*, 47(4), 449-460.
- Breton, M. (1999). The Relevance of Structural Approach to Group Work with Immigrant and Refugee Women, *Social Work with groups*, 22 (2/3), 11-29.
- Breton, M. (2002). Empowering Practice in Canada and the United States : Restoring Policy Issues at the Center of Social Work, *The Social Policy Journal*, 1 (1), 19-34.
- Breton, M. (2004). An Empowerment Perspective. In Garvin, C.D., Gutiérrez, L.M. & Galinsky, M.J., *Handbook of Social Work with Groups* (pp. 58-75). New York : The Guilford Press.
- Carr, E.S. (2003). Rethinking Empowerment Theory Using a Feminist Lens: The Importance of Process, *Affilia*, 18 (1), 8-20.
- Carr, S., E. (2004). Accessing Resources, Transforming Systems. In C. D. Garvin, L. M. Gutiérrez & M. Galinsky, J. (Eds.), *Handbook of Social Work with Groups* (pp. 360-383). New York: The Guilford Press.
- Castel, R. (1978). La guerre à la pauvreté aux États-Unis: le statut de la misère dans une société d'abondance, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 19, 47-50.
- Castel, R. (2007). La cohésion sociale. Dans Castel, R., Chauvel, L., Merllié, D., Neveu, É. et T. Piketty. *Les mutations de la société française* (pp. 96-119). Paris : Éditions la Découverte.
- Chadiha, L.A., Adams, P., Biegel, D.A., Auslander, W. & Gutiérrez, L. (2004). Empowering African American Women Informal Caregivers: A Literature Synthesis and Practice Strategies, *Social Work*, 49 (1), 97-108.
- Chopart, J.-N. (2000). *Les mutations du travail social*. Paris : Dunod.

Côté B., Berteau, G., Durand, D., Thibaudeau, M.F. et Tapia, M. (2002). *Empowerment et femmes immigrantes*, Rapport de recherche, Montréal : Direction de santé publique.

Comte-Sponville, A. (2001). *Dictionnaire philosophique*. Paris : Presses universitaires de France.

Cox, E.O. & Parsons, R.J. (2000). Empowerment-Oriented Practice : From Practice Value to Practice Model. In Allen-Meares, P. et Garvin, C. (Eds). *The Handbook of Social Work Direct Practice* (Chap. 6, pp. 113-129). Thousand Oaks : Sage Publications.

De Koninck, T. (2007). *La crise de l'éducation*. Québec : Éditions Fides.

Freire, P. (1990). A Critical Understanding of Social Work, *Journal of Progressive Human Services*, 1 (1), 3-9.

Gutiérrez, L. (1990). Working with Women of Color : An Empowerment Perspective, *Social Work*, 35, 149-153.

Gutiérrez, L.M. (1994). Beyond Coping: An Empowerment Perspective on Stressful Life Events, *Journal of Sociology and Social Welfare*, 21 (3), 201-219.

Gutiérrez, L. & Lewis, E. A. (1999). *Empowering Women of Color*. New York: Columbia University Press.

Johnson, J.L., Bottorff, J.L., Browne, A.J. Gewal, S., Hilton, B.A. et H. Clarke, (2004). Othering and Being Othered in the Context of Health Care Services, *Health Communication*, 16 (2), 253-271.

Jouffray, C. & Vallerie, B. (2009). Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités: une autre approche des pratiques sociales, *Revue française de service social*, 232 (1).

Lee, J. A. (2001). *The Empowerment Approach to Social Work Practice*. New York: Columbia University Press.

Le Bossé, Y. (2003). La surdétermination des compétences parentales dans les mandats de protection de la jeunesse : un exemple d'aliénation ordinaire. *Sauvegarde de l'Enfance*, 58 (1-2), 49-56. Paris : Éditions Scientifiques et Médicales.

Le Bossé, Y. (2004). De «l'habilitation» au »pouvoir d'agir« : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment, *Nouvelles pratiques sociales*, 16 (2), 30-51

Leung, L.-C. (2005). Empowering Women in Social Work Practice : A Hong Kong Case. *International Social Work*, 48(4), 429-439.

Leveridge, M.J. (2003). Mac-social work : The routinisation of professional activity, *Social Work / Maatskaplike Werk (Stellenbosch, SA)*, 38 (4), 354-362.

Lewis, E. Gutiérrez, L., Sakamoto, I. (2001). Women of Color. Dans A. Gitterman (Dir.) *Handbook of Social Work Practice with Vulnerable and Resilient Populations*, Second Edition (pp. 820-839). New York: Columbia University Press.

- Man, G. (2004). Gender, Work and Migration : Deskillling Chinese Immigrant Women in Canada, *Women's Studies International Forum*, 27, 135-148.
- McLaughlin, K. (2003). Agency, resilience and empowerment: The dangers posed by a therapeutic culture. *Practice*, 15(2), 45-58.
- Morin, E. (2000). *À propos des sept savoirs*. Nantes : Éditions Plein feux.
- Morin, E. (2000). *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Paris : Éditions du Seuil.
- McWhirter, E.H. (1998). An Empowerment Model of Counsellor Education, *Canadian Journal of Counseling/Revue canadienne de counseling*, 32 (1), 12-16.
- O'Melia, M. (2002). From Person to Context: The Evolution of an Empowering Practice. In M. O'Melia & K. Krosgrud Miley (Eds.), *Pathways to Power Readings in Contextual Social Work Practice* (pp. 1-14). Boston: Allyn and Bacon.
- Oudshoorn, A. (2005). Power and Empowerment : Critical Concepts in the Nurse-Client Relationship. *Contemporary Nurse*, 20(1), 57-66.
- Paugam, S. (2004). *La précarité professionnelle : effets individuels et sociaux. Entretien du CRIEVAT-Laval avec Serge Paugam*. Fournier, G. et Bourassa, B. (Dir.). Saint-Nicolas, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Perrenoud, P. (2005). D'où viennent les savoirs mobilisés dans le cadre d'une analyse de pratiques ? Texte d'une intervention au 3^e symposium des Groupes de Pairs, Société de Médecine Générale. Paris : 12 juin 2005.
http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2005/2005_14.html. Site consulté le 12 décembre 2008.
- Pinderhughes, E. B. (1983). Empowerment for our clients and for ourselves. *Social Casework*, 6, 331-338.
- Pozzuto, R., Brent Angell, G. & Dezendorf, P.K. (2004). Therapeutic Critique : Traditional versus critical Perspectives. In In Hick, S., Fook, J.& Pozzuto, R. (Eds), *Social Work A Critical Turn* (Chap. 2, pp 25-38) Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc.
- Rappaport, J. (1986). In Praise of Paradox A Social Policy of Empowerment Over Prevention. Dans Seidman, E. et Rappaport, J. *Redefining Social Problems*, (pp.141-164). New York : Plenum Press.
- Rappaport, J. (1987). Terms of Empowerment / Examplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology, *American Journal of Community Psychology*, 15 (2), 121-148.
- Revenson, T.A & Seidman, E. (2002). Looking Backward and Moving Forward: Reflections on a Quarter Century of Community Psychology. In Revenson, T.A. & al. (Eds.) *A Quarter Century of*

Community Psychology: Readings From the American Journal of Community Psychology (Chap. 1, pp. 3-31). New York: Kluwer Academic/Plenum Publishers.

Sakamoto, I., & Pitner, R., O. (2005). Use of Critical Consciousness in Anti-Oppressive Social Work Practice: Disentangling Power Dynamics at Personal and Structural Levels. *British Journal of Social Work*, 35, 435-452.

Seidman, E. et Rappaport, J. (1986). *Redefining Social Problems*. New York : Plenum Press.

Simon, B. L. (1990). Rethinking Empowerment, *Journal of Progressive Human Services*, 1 (1), 27-39.

Skodra, E.E. (1989). Counselling Immigrant Women: a feminist critique of traditional therapeutic approaches and reevaluation of the role of therapist, *Counselling Psychology Quarterly*, 2 (2), 185-204.

Solomon, B.B. (1976). *Black Empowerment*. New York : Columbia University Press.

Tomlinson, F. et Egan, S. (2002). From Marginalization to (dis)empowerment : Organizing training and Employment Services for Refugees, *Human Relations*, 55 (8), 1019-1043.

Vatz Laaroussi, M. (2001). *Le familial au cœur de l'immigration*. Paris : L'Harmattan.

Vilbrod, A. (2003). *L'identité incertaine des travailleurs sociaux*. Paris : L'Harmattan.

Waterson, J. & Morris, K. (2005). Training in « Social » Work : Exploring Issues of Involving Users in Teaching on Social Work Degree Programmes, *Social Work Education*, 24 (6), 653-675.